



Sinistre qui n'a pas eu lieu

Par **apkgv**, le **23/04/2014** à **18:01**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

Je reçois une lettre de la compagnie Matmut, qui se dit chargée d'obtenir l'indemnisation d'un préjudice d'une de leurs assurées. Selon la lettre j'aurais heurté son véhicule en stationnement le 26/3/2014 à Muret, sans préciser le lieu. La lettre est datée du 18/4. Le véhicule avec le numéro d'immatriculation mentionné en référence m'appartient. Un témoin aurait assisté au choc.

Matmut m'invite à leur faire connaître: N° d'enregistrement de "mon" accident; N° de contrat d'assurance; nom et adresse de mon agent et compagnie d'assurance. De transmettre la lettre à celui-ci en lui demandant de contacter Matmut.

Ni moi, ni mon épouse ne nous souvenons d'avoir été à Muret 26/3. Ni d'avoir heurté quelque véhicule que ce soit.

Quels sont les droits de Matmut? Qu'est ce qui se passe si nous ne répondons pas à leur lettre? Qu'est-ce qui se passe si nous transmettons la lettre à notre assurance? Est-ce de l'esbroufe? Merci, Apkgv

Par **Lag0**, le **23/04/2014** à **19:01**

Bonjour,

Si vous êtes absolument certain que votre véhicule n'a pas été sur les lieux de l'accident le jour concerné, il peut s'agir d'une doublette (un autre véhicule identique au votre qui roule avec de fausses plaques copiées sur les vôtres).

Vous devez, dans ce cas, porter plainte contre X et signaler ce fait à l'assureur qui vous demande des informations.